

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

DÉCEMBRE 1900

No. 12

L'ANNONCIATION DE NOTRE-DAME DE BONSE- COURS DE L'ISLET

La paroisse actuelle de l'Islet fut concédée en deux seigneuries.

La première, de une lieue de front sur deux lieues de profondeur, touchant par son extrémité nord-est à la seigneurie de Port-Joly, fut concédée le 17 mai 1677 à Geneviève Couillard, veuve du sieur du Tertre. Dans certains actes de notaires, cette seigneurie est appelée *l'Islet Saint-Jean* ; d'autres la nomment tout simplement *Saint-Jean*.

L'autre concession, bornée à son extrémité nord-ouest par la seigneurie de Vincelotte (Cap Saint-Ignace) fut accordée par l'intendant Duchesneau, le 1er juillet 1677, au sieur Jean-François Bélanger. Elle contenait environ une lieue et demie de front sur deux lieues de profondeur. On désigna la seigneurie de Bélanger sous le nom de *Bonsecours*.

Au pied du quai actuel de l'Islet, placé à huit arpents de l'église, il y a, à l'est, un rochers'élevant à une quarantaine de pieds environ au-dessus du niveau des hautes marées. Ce rocher a un peu plus de quatre arpents de longueur sur cent-cinquante pieds de largeur. Autrefois, il se trouvait entièrement entouré des eaux du fleuve. Il formait alors une petite île, un îlet, mot que l'on prononçait *ilette*. Ce nom servit d'abord à désigner la seigneurie de la veuve du Tertre. Plus tard il s'étendit à la paroisse formée des deux seigneuries de l'Islet et de Bonsecours.